

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 23  
Votants : 29

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du  
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la  
présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 22 juin 2017

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers); Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER (Saint-Laurent du Pont); Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint Pierre de Chartreuse); Jean Paul PETIT (Saint-Pierre d'Entremont 38); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz); Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)

**OBJET : CANDIDATURE APPEL A PROJET :**  
**« TERRITOIRE D'EXCELLENCE PLEINE NATURE »**  
**REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Pouvoirs : Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Suzy REY à Jean-Paul CLARET, Christian ALLEGRET à Jean-Louis MONIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Philippe QUINTIN à Brigitte BIENASSIS, Christelle COLOMB à Pierre BAFFERT

**CONSIDERANT** la compétence obligatoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse en matière de développement économique dont la filière touristique ;

**CONSIDERANT** la capacité d'expérimentation et d'innovation inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes ;

**CONSIDERANT** les actions menées en collaboration avec le Parc naturel régional de Chartreuse, les EPCI voisins et les partenaires supra-territoriaux, dont les Départements et la Région

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire, à l'**UNANIMITE** :

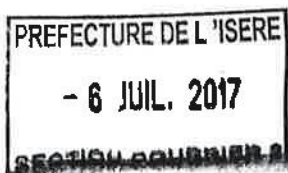
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire au dépôt de la candidature de la Communauté de communes à cet appel à projet.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 30 juin 2017,



Le Président

Denis SEJOURNE

